

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du 31 mai 2017

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-sept et le trente et un mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poussan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques ADGE, Maire.

PRESENTS : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Nathalie CHAUVET, Isabelle BAINÉE, Sonia REBOUL, Terry ADGE, Paula SERRANO, Stanislas THIRY, Jacques LLORCA, Danièle NESPOULOUS.

Etaient absents excusés avec procuration :

Florence SANCHEZ donne procuration à Danielle BOURDEAUX
Jeanne TABARIES donne procuration à Jésus VALTIERRA
Marianne ARRIGO donne procuration à Michel BERNABEU
Damien MAURRAS donne procuration à Arlette RAJA
Pierre CAZENOVE donne procuration à Jacques LLORCA
Christian BEIGBEDER donne procuration à Danièle NESPOULOUS

Absents excusés : Isabelle ALIBERT, Gilles FOUGA, Delphine REXOVICE, Liliane MOUGIN.

Bien Mesdames et Messieurs bonsoir, je déclare la séance ouverte. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame Sonia REBOUL à l'unanimité.

Est-ce qu'il y a des observations sur le PV des deux séances précédentes.

Pas d'observations ?

Nous allons voter qui est pour ? adopté à l'unanimité. Merci

Jacques ADGE : deux décisions **2017/05**, une concerne le marché de travaux de liaison du système de vidéo protection pour _____ de Poussan qui est attribué à la Société SOGETREL sise 401 parc de la Méditerranée à Pérols pour un montant de 99 618,65 € HT, 79 542,38 € TTC, Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. La décision fera l'objet d'un affichage et sera transmise pour contrôle de légalité à la Préfecture de Région.

Copie de la présente décision sera présentée au Comptable Public.

L'acte sera publié au registre des actes administratifs de la commune.

La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la plus proche réunion sous la forme d'un acte donné et inscrit sur le registre prévu à cet effet.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier deux mois à compter de la plus récente des dates mentionnées ci-dessous.

La seconde décision : Fixation de la RODP, donc c'est la redevance pour les ouvrages de réseaux publics de transport et de distribution électriques, on décide :

Article 1 : pour 2016 et les montants issus des formules de calcul du décret du 26 mars 2002 doivent être revalorisés avec un taux de 28,96 % , soit un coefficient multiplicateur fixé à 1,2896 en tenant compte du seuil total de la population, tel qu'il résulte du dernier recensement publié au 1^{er} janvier 2016 de l'INSEE.

Le montant de la redevance au titre de l'année 2016 est égal à, 1333,00 €, pour 2017, les montants issus des formules de calcul toujours pareil doivent être revalorisés avec un taux de 30,75 % , soit un coefficient multiplicateur fixé à 1 3075 en tenant compte du seuil total de la population.

Donc là aussi, la somme c'est 1 485 €.

Les recettes afférentes à cette redevance sont inscrites sur les crédits ouverts du budget prévu à cet effet. En recette de fonctionnement au chapitre 70 nature 66323.

La présente décision sera transmise au comptable public.

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. La décision fera l'objet d'un affichage et sera transmise pour contrôle de légalité à la Préfecture de Région.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier deux mois à compter de la plus récente des deux dates mentionnées ci-dessous.

On va prendre l'ordre du jour.

N° 1 : affectation du résultat 2016 avec un rectificatif.

N° 2 : Finances budget 2016 – compte administratif du budget principal

N° 3 : compte administratif du budget annexe du Service Enfance Jeunesse

N° 4 : Finances budget 2016 – compte de gestion

N° 5 : compte de gestion du budget annexe du Service Enfance Jeunesse

N° 6 : finances barème tarif budget annexe du Service Enfance Jeunesse

Affaires scolaires : convention CLIS avec la mairie de Mèze.

Rapport n° 1 : Ghislain NATTA :

Affectation du résultat 2016 :

On revient sur la délibération qui prévoyait l'affectation par anticipation du résultat de 2016, délibération 2017/17. A la demande de la Préfecture, on doit apporter certaines précisions, ce qui ne change en rien le résultat et l'affectation du résultat 2016. Donc simplement le report était comptabilisé pour 111 657,29 €.

Ce report c'était le report cumulé. Donc la Préfecture nous a demandé de bien différencier le report cumulé du report de l'exercice en cours.

Le report cumulé est de – 108 384,45 €

Le résultat de l'exercice en cours est de – 3 272,84 €, ce qui fait bien un solde reporté – 111 657,29 €

Je vous demande d'approuver cette modification :

Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 108 384,45 €

Le résultat de l'exercice 2017 en section d'investissement de – 3 272,84 €

L'affectation à l'article 001 solde d'exécution négatif reporté : 111 657,29 €

Le document à côté explique bien la ligne qui a été ajoutée c'est le report anticipé au 001 qui n'était pas sur le premier : - 111 657,29 € sur le tableau de reprise, c'est la dernière ligne qui a été rajoutée pour bien préciser les choses.

Jacques ADGE : Bien, on va voter.

Qui est contre

Qui s'abstient : 3

3 abstentions,

Non 4, je n'ai entendu que le tiens, donc 4 abstentions.

Rapport n° 2 : le compte administratif du budget principal.

Ghislain NATTA : Je vais passer la Présidence à Madame PUGLISI pour cette note n° 2 et pour la note n° 3.

Yolande PUGLISI : Monsieur NATTA, à vous.

Ghislain NATTA : je rappelle que le bilan de l'exercice comptable de la collectivité peut être présenté jusqu'au 30 juin de l'exercice suivant, donc nous allons présenter le bilan de l'exercice 2016 du Budget Principal. Il y a eu une mauvaise édition du document PDF, donc je l'ai corrigé sur le document qui vous a été remis avant la séance. Il a été corrigé aussi sur le document qui a été envoyé par mail ce matin et également le document il est corrigé aussi sur le compte rendu de la Commission des Finances.

On va prendre simplement le tableau qui est au dos de la délibération.

En réalisation de l'exercice en section de fonctionnement, le bon tableau c'est celui qui vous a été distribué aujourd'hui...

Donc en section de fonctionnement la réalisation de l'exercice :

- en dépense : 4 486 051,79 €

- en recette : 5 708 428,01 €

C'est là qu'il y avait une erreur dans l'édition du tableau.

En section d'investissement : 1 808 285,54 €

En recette : 1 805 012,70 € avec un report au niveau de la section d'investissement en dépense de 108 384,45 €, on vient de le voir tout à l'heure, au moment des rectificatifs de l'affectation du résultat.

Donc total de la réalisation du report

En dépense de 6 402 721,78 €

En recette de 7 513 440,71 €

A cela s'ajoutent les restes à réaliser, donc à reporter dans l'exercice N+1, c'est-à-dire en 2017

En dépense : 1 104 164,57 €

En recette : 408 341,71 €

En résultat cumulé :

En section de fonctionnement : A, C, E : 4 486 051,79 €

En recette : 5 708 428,01 €

En section d'investissement : B, D, F : 3 020 834,56 €

En recette : 2 213 354,41 €

Total cumulé en dépense : 7 506 886,35 €

En recette : 7 921 182,42 €

De là en section de fonctionnement, un excédent de 1 222 376,22 €

En section d'investissement, un déficit de 3 272,84 €, soit un excédent de fonctionnement cumulé de 1 222 376,22 €, un déficit d'investissement cumulé de 111 657,29 €, soit un résultat d'exécution de 1 110 718,93 €.

Yolande PUGLISI : des questions ?

Jacques LLORCA : nous, on est partis sur l'analyse des tableaux qui suivent. En prenant l'investissement d'un côté, le fonctionnement de l'autre, quelques questions sur le fonctionnement et une observation centrale sur l'investissement.

Soit, on peut le faire avant où ??

Ghislain NATTA : je vous écoute sur les questions.

Jacques LLORCA : voilà, je vais prendre les questions, si vous voulez,

D'abord une première question qui serait en partant de la M14, il y a un endroit qu'on ne regarde jamais trop ni les uns ni les autres et qui peut-être serait instructif pour tout le monde, c'est ce qu'on appelle les informations financières les ratios, autrement dit c'est la situation de la commune dans la strate des communes comparables en terme de populations et cela paraît intéressant de prendre les 5 thèmes qui sont annoncés parce que ça positionne sans aucune doute Poussan dans la strate et ça permet aussi des corrélations avec l'analyse de fonctionnement et l'analyse d'investissement et là il y a 5 questions à poser, en quelque sorte dont vous avez sans doute les réponses, mais c'est plus en observation ou des interprétations.

Si je prends...

Ghislain NATTA : je précise que le document n'a pas été distribué.

Jacques LLORCA : Ah il n'a pas été distribué.

Ghislain NATTA : il l'a été qu'en commission des finances.

Jacques LLORCA : c'est dommage parce qu'en terme de maîtrise générale budgétaire et comptable puisque c'est la réalisation, c'est intéressant de positionner Poussan dans la strate des communes comparables.

Ghislain NATTA : on est dans la moyenne

Jacques LLORCA : des fois, on est dans la norme et des fois justement on est dans des écarts et en l'étudiant de près, il me semble que l'on peut démontrer que l'interpellation qu'on va faire sur l'investissement et quelques questions sur le fonctionnement, sont significatives.

Ghislain NATTA : il n'y a que nos ratios qui sont en rapport avec l'investissement, à peu près tous sont en rapport avec le fonctionnement. Il n'y en a qu'un en investissement.

Jacques LLORCA : oui, mais par exemple, je vais le faire très vite, tout simplement, quand on prend les dépenses réelles de fonctionnement, c'est comme ça que cela s'appelait, par rapport à la population, on n'est pas très loin de la strate puisqu'on a un différentiel par habitant de 300€.

Ghislain NATTA : en moins

Jacques LLORCA : oui en moins. La question peut être, est ce que on rend les services attendus à la population, parce que par ailleurs, quand on prend la recette sur la fiscalité, là on est dans la norme. Autrement dit, on lève bien l'impôt

Ghislain NATTA : non on n'est pas dans la norme, on est en dessous.

Jacques LLORCA : très légèrement justement, c'est pour ça que c'est intéressant, mais il faudrait en débattre en dehors du conseil peut-être, à tête reposée, pour justement voir quelle est la signification. Parce que quand on a une recette fiscale garantie, et qui est celle que nous connaissons depuis plusieurs années, sans une nécessité de l'augmentation de l'impôt, le produit reste confortable. Il est sûr et confortable. Quand on regarde justement la dépense faite dans le fonctionnement, on est sensiblement en dessous de la norme de la strate, la question est de savoir est-ce que le service dû et attendu par la population est réellement rempli, puisqu'on en a les moyens.

Attendez, deuxièmement, et c'est beaucoup plus significatif, quand on prend le ratio sur l'investissement, on s'aperçoit là qu'on est sensiblement en dessous de la strate. Ça veut dire que malgré une recette confortable, et la preuve c'est l'excédent que l'on peut attribuer chaque année à la fin lorsqu'on exécute le budget, on a plus d'1 million de confort, mais en même temps l'investissement semble manifestement ne pas suivre ni le rythme de la strate des communes semblables, et encore moins notre propre rythme puisque quand on prend les tableaux effectifs de la commune on a de tête 1 104 000€ de non réalisé sur 2 800 000€ de prévisionnel. Donc on réalise à 49% à peu près. Ça veut dire que régulièrement et ça fait des années que ça dure, on fait grosso modo, 50% d'investissement par rapport au prévisionnel, mais par rapport aux moyens que l'on a de recettes fiscales, ça veut dire que quelque part on ne rentabilise pas la recette fiscale.

Ghislain NATTA : et la non rentabilité on la met où ? On n'a pas de caisse noire.

Jacques LLORCA : la réponse elle est dans la nature des projets, premièrement. Et deuxièmement, elle est dans la vitesse de réalisation des projets, puisque quand on prend votre tableau que vous présentez d'investissement détaillé par 9000.... et quelque, on aboutit en cumul à 1 104 000 de non réalisé. Et quand on regarde de près les travaux non réalisés, on voit que certains sont enracinés sur des années remontant à 2004-2005, et qu'on a un retard et ce retard on ne le rattrape jamais. Ça se traduit aussi quelque part, quand on regarde le tableau des recettes en investissement subventions par exemple, on s'aperçoit que on rentre par rapport au pronostic au BP, on ne rentre que faiblement la subvention espérée. C'est logique puisqu'on ne fait pas les travaux. Tout ça nous ramène par rapport à ce que l'on constate dans la strate des communes comparables, on a une vitesse moins manifestement en terme d'investissement, mais alors à un moment donné, ça nous pose la question presque existentielle : est-ce que c'est vraiment la peine de lever tant d'impôts puisque finalement, d'année en année, avec un excédent d'1 million -1,2 millions qu'on reporte, on a toujours cet avoir et quelque part en investissement, on n'a pas le moyen ou on ne se donne pas les moyens de réaliser l'investissement. Il y a un paradoxe quelque part.

Ghislain NATTA : les chiffres sont là. Donc on n'augmente pas le reliquat, il est toujours le même. Donc ça veut dire que ce qu'on utilise on l'utilise tous les ans pareillement, sauf que le reliquat....

Jacques LLORCA : c'est bien ce qui est interpellatif, c'est-à-dire qu'au lieu d'accélérer la consommation du moyen que l'on a par la recette fiscale, c'est la principale source, et bien on est toujours sur le même rythme et en terme d'investissement, on n'a pas passé « à surmultiplié » et donc on est grosso modo dans de la maintenance, de la voirie, pour simplifier à l'extrême. Et ça revient toujours à notre propos qui ne va pas changer, s'il y avait de l'imagination en terme de projet, et des projets réellement structurants, l'investissement serait beaucoup plus fort. Je me permets de le dire mais alors en toute sérénité parce que ça me renvoi, et Mme BOURDEAUX y était, à hier à la CABT, où j'ai eu le plaisir, l'honneur, l'avantage etc de vous suppléer Mr NATTA, donc je n'ai fait qu'écouter bien entendu... Mais le pointage a été que la CCNBT en 2015-2016 par exemple, était très faible en investissement, alors qu'au contraire la CABT était très pointu et volontariste en investissement. Et moi je crains, que au niveau de Poussan, alors qu'on est vraiment tranquille par rapport à la recette, à la fiscalité, on a les moyens en clair sans gruger personne, ni exploiter personne. On a les moyens mais finalement ce moyen, au lieu de le rentabiliser, de le valoriser, ça rejoint un peu le propos que je tenais je crois au dernier conseil municipal, on y va pépère quoi, on a reconduit des budgets tranquilles, mais derrière ça interpelle peut-être aussi sur la gestion du personnel, parce que Tout se tient. Si le fonctionnement qui est dégagé largement qui va à l'investissement, l'investissement n'est pas investi, il y a un truc quand même. C'est dommage je veux dire. Et donc je crois que l'état des finances de Poussan aujourd'hui, permettrait d'accélérer l'investissement. Ce n'est manifestement pas le cas au-delà des difficultés administratives, toutes les semaines qu'il faut pour obtenir le déclenchement des choses etc etc. Mais en même temps quand on regarde les projets précis, il n'y a pas de bouleversement.

Yolande PUGLISI : si je peux me permettre Mr LLORCA, si au niveau de la CCNBT nous avons une assistance pépère, grâce à la CABT vous le voyez, grâce à votre participation nous le voyons, grâce à nos participations différentes, nos différentes commissions, que nous avons là une aide technique beaucoup plus importante, beaucoup plus pointue, et j'espère ne pas être démentie par mon collègue Mr NATTA, ne vous inquiétez pas, l'espère que les projets que nous avons en tête arriveront à leur fin avec l'aide de la CABT. Et nous pourrions les réaliser peut-être dans le budget 2017.

Jacques LLORCA : j'entends le message, en allant assister déjà à plusieurs commissions, les températures nord-sud ou sud-nord ne sont pas dans l'harmonie totale et le retard et tel que ça va être un peu compliqué, c'est pas en 2017 en tous cas, en 2018-2020....

Yolande PUGLISI : on est marié que depuis 6 mois, mais l'aide technique ... je ne parle pas de projets qui ont déjà été votés par Thau Agglo, je ne parle pas de ça, je ne parle pas des futurs projets qui seront votés par la CABT, je parle de l'aide des techniciens qui sont en place à la CABT, et qui offrent à la commune de Poussan, une aide technique que nous n'avons pas avec la CCNBT. Parce que les compétences ne sont pas les mêmes non plus. On va passer au vote si vous n'avez pas d'autres questions.

Jacques LLORCA : simplement, sur ce point, avec un peu de malignité, j'observerais quand même que si je ne me trompe pas, Mr le Maire de Poussan a été le 1^{er} vice-président de la CCNBT et donc avec sans doute une représentativité et un type de « pouvoir », une marge en tous cas, qui eut pu permettre d'impulser un peu plus les administratifs de la CCNBT.

Yolande PUGLISI : Je ne reviens pas sur les compétences de la CCNBT et de Thau Agglo Mr LLORCA. On va faire des procès sur ce qui est passé. On va passer au vote s'il vous plaît.

Ghislain NATTA : Ce que je regrette c'est la commission des finances ne joue pas son rôle....

Jacques LLORCA : vous aurez remarqué que je n'y étais pas.

Ghislain NATTA :puisque en commission des finances on avait des taux, des ratios, je pense que la discussion Le document on l'avait en main, je ne l'ai pas repris puisqu'il n'y a aucune question qui a été posée dessus. Le mois prochain on peut si vous voulez reprendre les ratios.

Jacques LLORCA : ce que je veux dire et je m'arrêterai là, constructivement, c'est que ces ratios que j'étais en train d'évoquer, c'est intéressant pour tout le monde, de maîtriser cette approche, parce que

c'est toujours, et ça va l'être de plus en plus, capital de se situer dans la territorialité, Poussan tout seul n'existe pas, on est dans un bassin, on est dans une zone, et les ratios en question sont significatifs.

Ghislain NATTA : oui mais ils sont à prendre avec précaution puisqu'il y a un décalage d'un an. Les ratios auxquels on fait référence sont des ratios de l'exercice 2015. On ne peut pas les prendre tels qu'ils sont, on a un an d'écart entre la référence et ce qu'on a nous en 2016. Il y a un an d'écart puisque les ratios sont publiés un an en retard.

Jacques LLORCA : en même temps ce sont des indicateurs.

Danielle NESPOULOUS : pour revenir à l'observation que vous venez de faire concernant la commission. On le sait dans les commissions les gens travaillent, les élus travaillent mais ce qui est bien aussi, et ça on le répète régulièrement, c'est qu'en retour en conseil municipal tout le monde ait la même information. Alors peu importe que ça a été discuté ou pas en commission, mais il faut que ça remonte. Ce n'est pas un regret à avoir que la discussion ait eu lieu déjà en réunion de commission, il faut qu'en conseil municipal aussi, on puisse avoir accès à un débat et que ce ne soit pas uniquement des questions de représentativité au sein des commissions sinon la population par prolongement n'a pas cette information là si on reste au niveau de la commission. Si on en passe en conseil municipal ensuite, la population a aussi accès à toutes ces informations auxquelles elle a droit. Ce n'est pas une perte de temps.

Yolande PUGLISI : oui mais je suis désolée Madame NESPOULOUS, le conseil municipal n'a pas pour vocation de repasser me temps de toutes les commissions.

Danielle NESPOULOUS : ce n'est pas ce que j'ai dit

Yolande PUGLISI : si on doit re-débattre comme on débat à l'intérieur des commissions lors du conseil municipal ce n'est pas possible. Et encore une fois, pour l'intérêt de tous, toutes les commissions sont ouvertes à tout le monde. Donc Monsieur LLORCA n'a pas pu y aller, vous pouviez venir et débattre.

Danielle NESPOULOUS : vous ne m'avez pas écouté, il y a une incompréhension. Ce n'est pas moi l'important, c'est que tous les élus autour de cette table aient la même information, parce que quand on lit un compte-rendu ou qu'on regarde seul chez soi des chiffres, on a peut-être pas la même ouverture d'esprit, mais alors c'est peut-être moi qui ne suis pas suffisamment pointue en la matière, que si on le dit ensuite en conseil municipal. Ça me paraît être une information capitale pour tout le monde.

Yolande PUGLISI : encore une fois Madame NESPOULOUS, si vous avez quelques doutes qu'il y ait sur n'importe quel compte-rendu, s'il y a quelque chose que vous ne comprenez pas, les élus en référent sont à votre disposition.

Danielle NESPOULOUS : je n'ai aucun doute

Yolande PUGLISI : et encore une fois je ne pense pas que le conseil municipal ait pour vocation de retranscrire les comptes rendus de toutes les commissions qui se passent et qui doivent être des réunions de travail. La commission est une réunion de travail, conseil municipal n'a pas pour vocation d'être de nouveau une commission de travail. On va passer au vote. Qui est contre, 1. Qui s'abstient, 3. Qui est pour, le reste, merci.

Jésus VALTIERRA : chaque fois cette question revient. Chaque fois qu'on arrive en conseil municipal, comme le dit Madame PUGLISI, il faudrait qu'on refasse à nouveau la réunion des commissions, on le sait, elle vous l'a expliqué de la façon que ça se passe et c'est comme ça, si vous avez des questions à poser, soit vous venez à la commission, soit vous allez voir Monsieur LLORCA, Monsieur CAZENOVE qui sont là, ils vous expliqueront. Et on gagnera du temps, vous vous rendez compte, s'il faut tout repasser de nouveau ce soir, on ne s'en sort plus. Et bien sûr il y aura un compte rendu, alors chaque fois vous remettez ça et à chaque réunion.

Danielle NESPOULOUS : ça me paraît être un fonctionnement démocratique. Ce n'est pas que je mette en doute quoi que ce soit.

Jésus VALTIERRA : comprenez que si on reprend lors de la réunion tout le travail de la commission, autant faire la commission à la réunion publique et puis c'est terminé quoi.

Rapport N° 3 : compte administratif du budget annexe du Service Enfance Jeunesse

Yolande PUGLISI : on va continuer s'il vous plait Messieurs Dames. Monsieur NATTA.

Ghislain NATTA : on va passer sur le compte administratif du budget annexe du service enfance et jeunesse.

Le compte administratif d'un budget annexe se présente dans les mêmes conditions que le budget principal. On a sur le même document sauf qu'on n'a pas d'investissement au niveau du service annexe de fonctionnement, donc sur le document comptable qui est joint à la délibération vous avez le même tableau avec une exécution du budget mais simplement en fonctionnement.

En section de fonctionnement, donc en dépense 721 353, 37 et en recettes 704 018,34. La section de fonctionnement présente un déficit de 17 335,09 avec un excédent cumulé de 17 911,45, soit un résultat d'exécution de 576,42.

Donc je ne reviens pas, comme je vous l'ai expliqué dans le compte rendu de la commission des finances. Je ne reviens pas sur le résultat d'exécution qui est dû à une erreur d'annulation d'un titre de recette après que le compte administratif ait été bouclé. On rétablira un excès de fonctionnement qui sera plus en rapport avec le montant du budget du service enfance et jeunesse.

Yolande PUGLISI : des questions ?

Jacques LLORCA : non pas de question technique puisque c'est une exécution tout à fait conforme. Mais simplement une observation, est-ce qu'il ne serait pas intéressant à un moment donné là aussi puisqu'on rebondit quasi automatiquement, de faire en interne un bilan qualitatif de tout ce budget. Autrement dit, à quoi sert-il ? quelle efficacité ? ou par exemple, j'avais pointé en regardant dans le détail, le nombre d'enfants ou de jeunes qui sont touchés, est-ce qu'on sait combien ça représente en nombre par rapport aux strates ou au cohorte de même âge à l'intérieur de Poussan ? Quel est le pourcentage A un moment donné faire un bilan tranquillement et quantitatif et qualitatif puisque là on reconduit, c'est automatique.

Ghislain NATTA : moi le quantitatif je peux vous faire un bilan, le qualitatif j'en ai pas la compétence.

Jacques LLORCA : voilà, c'est une question posée qu'on va retrouver quelque part dans le hors temps scolaire aussi, mais ça mériterait quelque part, puisque là finalement, nous on sert de banquier, on va dire comme ça. Ce serait intéressant d'essayer une évaluation qualitative.

Voilà c'est tout après l'exécution est conforme.

Yolande PUGLISI : on passe au vote, qui est contre, personne. Qui s'abstient, 4. Qui est pour, le reste. Merci.

On va rappeler Monsieur le Maire.

Rapport N° 4 : Finances budget 2016 – compte de gestion

Monsieur le Maire : les deux délibérations suivantes sont les comptes de gestion, donc le compte de gestion sur le budget principal, Monsieur NATTA.

Ghislain NATTA : simplement, tout le monde peut le constater, le compte de gestion est équivalent en totalité, dans tous ses articles au compte administratif. Il y a complètement concordance entre les deux comptes. Je vous demande donc d'approuver le compte de gestion 2016 du budget principal.

Monsieur le Maire : et on a presque envie de dire heureusement que ça correspond.

Ghislain NATTA : de toute façon, on ne peut pas le présenter autrement

Monsieur le Maire : qui est contre, qui s'abstient, donc à l'unanimité merci.

Rapport n° 5 : compte de gestion du budget annexe du Service Enfance Jeunesse

Monsieur le Maire : les finances toujours, le compte de gestion du budget annexe du service enfance et jeunesse

Ghislain NATTA : même remarque, il y a égalité entre le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe du service enfance et jeunesse. Donc je vous demande d'approuver le compte de gestion du budget annexe du service enfance et jeunesse.

Monsieur le Maire : qui est contre, qui s'abstient, à l'unanimité merci.

Rapport n° 6 : finances barème tarif budget annexe du Service Enfance Jeunesse

Monsieur le Maire : Monsieur NATTA

Ghislain NATTA : vous savez que tous les ans, on a à se pencher sur les barèmes et tarifs du service enfance et jeunesse. Ces barèmes et tarifs ont été examinés en commission des finances, et on ne les a pas examinés en commission scolaire parce qu'il n'y a pas de changement au niveau des tarifs, ils sont identiques à ceux de l'année dernière. On a surtout une atténuation des barèmes pour l'ALP, les classes de découverte et les APL puisqu'on s'était fixé comme règle de suivre la variation de l'indice INSEE pour modifier ces barèmes, donc vous avez l'indice INSEE en décembre 2015 et celui de décembre 2016, donc il y a une variation de 0,62% donc le barème 2016-2017 pour la tranche basse était de 9924, il passe à 9985. Et pour la tranche haute, entre la tranche haute et la tranche médiane, il était de 21597 et il passe à 21731. Voilà donc pour le barème de l'ALP et des classes de découverte.

En ce qui concerne l'ALSH, c'est un taux d'effort qui est appliqué sur les revenus des familles. Ce taux d'effort ne varie pas je le rappelle c'est un taux d'effort de 9% pour une famille de 1 enfant, 8,5% pour une famille de 2 enfants et 7,90% pour une famille avec 3 enfants et plus.

Au niveau des comptes rendus des activités, au niveau du financement, donc vous avez le Élément total donc ALSH – ALP : 363 593€, donc avec une participation de famille de 101 368€ ce qui fait 27,88%. Une prestation des organismes extérieurs, qui est CAF et participation de l'Etat aux contrats aidés de 133 193 €, ce qui fait 36 % et donc une subvention d'équilibre municipal de 129 032 € c'est-à-dire 35.49%. Nombre d'heures réalisées au niveau de l'ALP 117 431 heures et au niveau de la capacité d'accueil d'ETAP, 23 451. Ensuite au niveau du bilan financier des temps d'activité périscolaires. On a en charge 80 000 euros et en produit 80 952 euros. Un équilibre presque parfait. au niveau des séjours, les séjours de vacances d'été ont concerné 30 enfants de 8 à 11 ans, et de 12 à 16 ans, c'est à dire 15 à chaque tranche d'âge. Le financement pour un cout de séjour de 14 815 euros, les familles ont participé pour 4 725 euros, la CAF pour 1 150 euros et le budget municipal pour 8 940 euros.

Au niveau de la classe de découverte, cette activité a concerné 5 classes et 107 enfants, le cout du séjour a été de 42 045 euros. Le budget municipal a financé 40 455 euros et il est resté à la charge des familles 1 990 euros. Je vous donne la aussi la répartition selon les tranches du barème. On a ce qu'on avait prévu dès le départ, on a une répartition qui est à peu près homogène sur chaque activité. En ALP on a 32% au tarif plancher, 46% en tarif médian et 22% au tarif plafond et donc avec 376 enfants qui participent à l'ALP. Au niveau de l'ALSH, on a 28 % au tarif plancher, 50% au tarif médian et 20% au tarif plafond. Avec une participation de 136 enfants.

Au niveau des séjours on a sur les 30 participants, 10 qui sont au tarif plancher, 15 au tarif médian et 5 au tarif plafond. Il y a un financement de la CAF, 8 sont partis pour 37.50 €, 2 pour 75€, 2 pour 150€, 13 pour 200€ et 5 pour 275 €. Ensuite au niveau des classes de découvertes, des classes qui vont sur des séjours, on a 31% qui sont à tarif plancher, 48% au tarif médian et 19 qui sont au tarif plafond.

Maintenant nous passons à la tarification des activités, on ne la change pas, je les rappelle. Pour les séjours dont le tarif plancher, on applique au taux de 30% aux familles, pour les tarifs médians 40%, pour le tarif plafond 55%.

Pour la classe de découverte on demande une participation aux familles : au tarif plancher de 10€, au tarif médian de 20 € et au tarif plafond de 30€.

Pour l'ALP : tarif plancher, pour la période du matin ou du soir, 0.70€, pour la période de midi, 1€ ; au tarif médian, heure du matin ou du soir 0.90€, à midi 1.25€ ; au tarif plafond, heure du matin et du soir 1.10€ et midi 1.50€.

En ce qui concerne les repas, au niveau du plancher on a 2.85€, médian 3€ et plafond 3.15 €. Vous vous apercevez que depuis 2008-2009, il n'y a qu'un tarif qui a augmenté et c'est le tarif plafond qui est passé de 3€ à 3.15€ et même le tarif plancher a été diminué à 2.85€.

Au niveau de l'ALSH le tarif plancher pour un enfant est de 6.20€, le tarif plafond est de 12.60€. pour deux enfants le tarif plancher est de 5.90€ et le plafond de 12€. Pour 3 enfants et plus, le tarif plancher est 5.60€ et le plafond de 11.50€. Est-ce que vous avez des questions ?

Yolande PUGLISI : je n'ai pas une question, mais je voudrai juste appuyer sur le fait et rappeler qu'à Poussan les gamins partent une semaine en classe de découverte pour au maximum 30 euros.

Monsieur le Maire : nous allons voter, qui est contre ? qui s'abstient ? 1 abstention et le reste pour

Rapport N° 7 : Affaires scolaires : convention CLIS avec la mairie de Mèze.

Arlette RAJA : L'article L 212-8 du code de l'éducation indique que l'accueil des enfants non-résidents dans la commune peut être accepté dans les écoles maternelles et élémentaires et les charges de fonctionnement qui y sont liées supportées par la commune de résidence lorsque l'accord du Maire de la commune de résidence a été donné pour une scolarisation en dehors de sa commune ou bien lorsque la commune de résidence ne dispose pas de la capacité d'accueil nécessaire. Aussi l'accueil d'un élève dans une classe spécialisée impose à la fois l'accueil et participation de la commune de résidence aux charges de fonctionnement. La ville de MEZE dispose d'une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) et où, ponctuellement sont scolarisés des enfants résidents à POUSSAN. La ville de MEZE est alors en droit de demander la participation financière correspondant aux charges effectivement supportées. Nous proposons aux membres de l'assemblée d'accepter le cout de 975 euros par enfant. A titre indicatif pour l'année scolaire 2016-2017, 2 enfants résidents à Poussan sont scolarisés dans la CLIS de Mèze.

Monsieur le Maire : pas de questions ?
Qui est contre ? qui s'abstient ? à l'unanimité, merci

Nous allons vous faire passer les budgets pour les signatures et je clôture la séance.